

PROCÈS-VERBAL DE LA QUATRIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2021-2022 TENUE LE 10 JUIN 2021, À COMPTER DE 8H30 PAR WEBEX

Sont présents :

- M<sup>me</sup> la bâtonnière Catherine Claveau
- M<sup>e</sup> Serge Bernier, vice-président
- M<sup>e</sup> Julien Beaulieu, vice-président
- M<sup>e</sup> Marisol Miro
- M<sup>e</sup> Stéphanie Lisa Roberts
- M<sup>e</sup> Chantal Sauriol
- M<sup>e</sup> Audrey Gagnon
- M<sup>e</sup> Normand Boucher
- M<sup>e</sup> Myralie Roussin
- M<sup>e</sup> Isabelle Cloutier
- M<sup>e</sup> Marcel-Olivier Nadeau
- M<sup>e</sup> Roxane Préfontaine
- M. Pierre Delisle
- M. François Dumulon
- M<sup>me</sup> Diane Sicard-Guindon
- M. Bruno Simard

Sont invités :

- M<sup>e</sup> Ariane Charbonneau, Éducaloi (point 7.1)
- M<sup>e</sup> Francis Barragan, Éducaloi (point 7.1)
- M<sup>e</sup> Chloé Beaudet-Centomo, Justice Pro Bono (point 7.2)
- M<sup>e</sup> Rima Kayssi, Justice Pro Bono (point 7.2)
- M<sup>e</sup> Sophie Gagnon, Juripop (point 7.3)
- M<sup>e</sup> Michèle Rivet, Juripop (point 7.3)
- M<sup>e</sup> Pascal Paradis, Avocats sans frontières Canada (point 7.4)

Autres participants :

- M<sup>e</sup> Catherine Ouimet, directrice générale
- M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M. Ali Pacha, chef de cabinet de la bâtonnière

Secrétaire de la séance :

- M<sup>e</sup> Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre
-

## 1. MOT DE BIENVENUE

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

### 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Les membres du Conseil d'administration adoptent l'ordre du jour.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :**

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 29 AVRIL, 14, 20, 21, 26 ET 27 MAI 2021
- 1.3 RAPPORT DE LA BÂTONNIÈRE
- 1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
  - 2.1 RÉFORME DES TARIFS DE L'AIDE JURIDIQUE
  - 2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE
  - 2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE
  - 2.4 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC
  - 2.5 MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIF ET EXEMPT D'HARCÈLEMENT ET DE DISCRIMINATION
  - 2.6 BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE DES AVOCATS
  - 2.7 AVENIR DE LA PROFESSION
  - 2.8 INTERPRÈTES JUDICIAIRES
3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
  - 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
  - 3.2 TABLEAUX DE BORD
  - 3.3 PROJET DE MÉMOIRE SUR LE PROJET DE CODE DE DÉONTOLOGIE DES CONSULTANTS EN IMMIGRATION
4. GOUVERNANCE
5. PROTECTION DU PUBLIC
  - 5.1 NOTE DE SERVICE POUR UN DOSSIER D'EXERCICE ILLÉGAL ( ██████████ )
6. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
  - 7.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ÉDUCALOI

- 7.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - JUSTICE PRO BONO
- 7.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - JURIPOP
- 7.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - AVOCATS SANS FRONTIÈRES CANADA (ASFC)
- 7.5 COMITÉ DE CANDIDATURES CAIJ | DEMANDE DE DÉSIGNATIONS
- 7.6 DEMANDE D'INTERVENTION JUDICIAIRE
- 8. VARIA
- 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
- 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
- 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION
- 9.3 RAPPORTS FINANCIERS
- 9.4 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 4 JUIN 2021
- 9.5 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC

## 1.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 29 AVRIL, 14, 20, 21, 26 ET 27 MAI 2021**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration approuvent les procès-verbaux des séances du 29 avril, 14, 20, 21, 26 et 27 mai 2021 sans correction et la liste des documents à être rendus publics.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**D'APPROUVER les procès-verbaux du 29 avril, 14, 20, 21, 26 et 27 mai 2021 sans correction;**

**D'APPROUVER la liste des documents de la séance du 20 mai 2021 à être rendus publics.**

## 1.3 **RAPPORT DE LA BÂTONNIÈRE**

---

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau présente son rapport qui inclut les principales rencontres et discussions tenues dans les dernières semaines.

Elle invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions.

## 1.4 **RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

---

Inf : M<sup>e</sup> Catherine Ouimet présente son rapport de la directrice générale.

Elle invite les membres à lui poser des questions sur son rapport.

## 2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

---

### 2.1 RÉFORME DES TARIFS DE L'AIDE JURIDIQUE

---

Inf : Monsieur le vice-président Serge Bernier résume le suivi de ce dossier.

Il rappelle que le Barreau a déposé le rapport préparé par *Deloitte* au Comité sur la réforme des tarifs de l'aide juridique. Nous attendons le rapport préliminaire du comité qui devrait être complété au mois de juin.

### 2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE

---

Inf : M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette discute du suivi des travaux du projet *Lexius*. Il indique que les travaux continuent. Des réunions mensuelles ont lieu entre les responsables du projet *Lexius* et les intervenants du système de justice, incluant les barreaux du Québec. À la suite de la dernière réunion, on a formé le comité aviseur et le groupe de travail opérationnel qui débiteront sous peu leurs travaux.

Aux questions des membres, il répond ce qui suit :

- Il est projeté de conserver les auditions en ligne dans certains dossiers. Les citoyens peuvent assister en ligne.
- Le projet *Lexius* est composé de six projets découpés en plusieurs phases qui seront livrées en mode itératif sur une base trimestrielle en débutant à l'automne 2021. Certains des projets seront complétés en 2023 et d'autres en 2025 selon les échéanciers projetés actuellement.
- On a demandé au Barreau du Québec de prévoir la gestion du changement auprès de ses membres et de prévoir les méthodes transitoires (notamment la numérisation des dossiers en cours). La numérisation serait requise pour 2023, livraison finale du projet de dépôt numérique des procédures.

M<sup>e</sup> Audrey Gagnon fait le résumé des travaux de la table justice en matière civile. La dernière réunion a été annulée. Un compte-rendu des travaux accomplis depuis l'automne 2020 sera transmis aux membres de la Table justice et elle le transmettra au Conseil d'administration.

À l'interne, elle continue des recherches avec M<sup>e</sup> Champagne et M<sup>e</sup> Réa Hawi sur les initiatives proposées.

### 2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE

---

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau souligne les annonces du ministre de la Justice à ce sujet, soit :

- Mise sur pied de nouvelles initiatives de justice communautaire en milieu urbain en vue de répondre aux besoins des membres des Premières Nations et des Inuits (4,0 M\$);
- Soutien à de nouvelles initiatives et renforcement des initiatives existantes en matière de justice communautaire dans les communautés des Premières Nations et des Inuits (comité de justice) (7,2 M\$);
- Bonification de la rémunération des rédacteurs Gladue sous contrat, disponibilité des « lettres Gladue » et soutien pour l'embauche de rédacteurs Gladue supplémentaires auprès d'organismes autochtones (2,9 M\$).

Le Conseil d'administration prend acte de ces annonces et demande au Comité sur le système de justice au Nunavik et le Comité sur le système de justice dans les communautés de la Côte-Nord de les étudier et de faire part de leurs commentaires à une prochaine séance du Conseil d'administration.

#### **2.4 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC**

---

Inf : M<sup>e</sup> Catherine Ouimet confirme que les entrevues pour le poste de directeur de la clinique juridique débuteront sous peu. Ensuite, on va évaluer le groupe requis pour le projet pilote de la clinique.

#### **2.5 MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIF ET EXEMPT DE HARCÈLEMENT ET DE DISCRIMINATION**

---

Inf : M<sup>e</sup> Catherine Ouimet indique qu'une campagne de sensibilisation débutera plus tard au mois de juin. Quelques capsules vidéo sur le sujet seront publiées.

Elle annonce par ailleurs la mise sur pied d'une ligne Info-Harcèlement au sein du Barreau du Québec avec une ressource dédiée à ce sujet.

De plus, nous sommes à compléter une étude de faisabilité pour avoir un canal de communication et de dénonciation sur le sujet, autre que le bureau du Syndic, par exemple un ombudsman. Un rapport sera ensuite acheminé au Conseil d'administration pour prendre une décision. La ligne Info-Harcèlement est une initiative temporaire qui nous permettra d'évaluer les besoins et de prendre le temps de compléter l'étude de faisabilité tout en mettant à la disposition des membres et du public une mesure.

Aux questions des membres, elle précise ce qui suit :

- Il y aura 4 ou 5 capsules vidéos qui seront publiées sur le site internet, sur les médias sociaux et sur l'Espace A. Un plan de communication est en train d'être finalisé.
- Le bureau du Syndic possède déjà une équipe spécialisée et dédiée aux dénonciations liées au harcèlement sexuel.

## **2.6 BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE DES AVOCATS**

---

Inf : M<sup>e</sup> Catherine Ouimet effectue un suivi de ce projet. L'étude de faisabilité du déploiement du programme répit à l'échelle provinciale a été complétée. Le programme répit vise à apporter un soutien économique aux membres en situation de détresse psychologique de supporter les dépenses opérationnelles de leur cabinet.

On réfléchit présentement au financement de cette initiative et à sa mise en œuvre à l'échelle provinciale.

M<sup>e</sup> Audrey Gagnon ajoute que les capsules vidéo développées en collaboration avec la psychologue Rose-Marie Charest ont été diffusées sur les différentes plateformes médiatiques.

Certains membres suggèrent de solliciter la collaboration des barreaux de section qui pourraient être ouverts à contribuer au financement du projet.

Madame la bâtonnière Catherine Claveau souligne l'importance de ce projet et retient la suggestion de collaboration avec les barreaux de section.

## **2.7 AVENIR DE LA PROFESSION**

---

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau indique que ce sujet fera l'objet de discussion au prochain Lac-à-l'épaule.

## **2.8 INTERPRÈTES JUDICIAIRES**

---

Inf : M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette souligne les plus récents développements dans ce dossier. La réunion prévue hier a dû être annulée. Les travaux du groupe de travail continuent et un rapport devrait être transmis au Conseil d'administration à l'automne 2021.

## **3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP**

---

### **3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

---

Inf : Les membres prennent connaissance du rapport du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques (SOAJ).

M<sup>e</sup> Sylvie Champagne présente le rapport du Secrétariat de l'Ordre.

Elle fait le suivi du projet de loi 96 visant à modifier la Charte de la langue française et plusieurs lois liées à l'utilisation du français. Elle présentera une recommandation d'intervention à la cellule de positionnement considérant les impacts sur les ordres professionnels et ce sujet pourrait alors être présenté au mois d'août prochain pour décision.

En réponse à la question d'une membre, elle indique que la portée de l'intervention reste à être discutée. On évalue présentement les dispositions qui ont un impact sur l'administration de la justice et le système professionnel.

Une membre se questionne sur la possibilité de demander aux comités sur la justice dans le Nord considérant les enjeux possibles pour les communautés autochtones. M<sup>e</sup> Champagne confirme que l'on sollicitera certains comités sur des aspects précis.

Un membre ajoute avoir entendu des commentaires de certains chefs de Premières Nations et se demande si toutes les communautés participent aux travaux du Barreau. On rappelle que le Barreau du Québec a mis sur pied trois comités qui regroupent ensemble un regard large sur le sujet.

Un autre membre indique que l'on doit regarder l'impact du projet de loi sur l'accès à la justice de tous les allophones du Québec.

### **3.2 TABLEAUX DE BORD**

---

Inf : Ce point n'est pas traité par les membres du Conseil d'administration.

### **3.3 PROJET DE MÉMOIRE SUR LE PROJET DE CODE DE DÉONTOLOGIE DES CONSULTANTS EN IMMIGRATION**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point.

M<sup>e</sup> Sylvie Champagne résume l'objet de la consultation et la position présentée par le Barreau du Québec. Elle rappelle certaines problématiques soulevées dans le passé en lien avec les consultants en immigration. L'ajout d'un code de déontologie est une bonne nouvelle. Nous souhaitons cependant formuler certains commentaires en lien avec la protection du public (protection des acomptes, obligation d'information sur l'admissibilité à l'aide juridique, etc.).

En réponse à la question de membres, M<sup>e</sup> Champagne répond ce qui suit :

- Ce sujet a fait l'objet de discussions avec la Fédération des ordres professionnels de juristes sur le sujet. Plusieurs propositions ont été mises sur la table, notamment quant à la formation requise pour pouvoir agir comme consultant en immigration, mais il n'y a pas été possible de trouver un consensus. Ainsi, il a été convenu que les barreaux qui le souhaitaient allaient intervenir individuellement.

- L'assurance-dépôts n'est pas une protection aussi intéressante qu'un fonds d'indemnisation, mais dans les circonstances, il s'agit au moins d'une garantie minimale. Pour le moment, le *Code de déontologie* ne prévoit aucune garantie.
- L'interopérabilité du règlement avec les règles provinciales a été étudiée. Elle résume l'impact de l'arrêt *Law Society of British Columbia c. Mangat*, 2001 CSC 67.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif du 4 juin 2021 préparé par M<sup>e</sup> Réa Hawi, avocate au Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques;

**DE SOUMETTRE** une lettre à la Direction générale de l'immigration dans le cadre de la publication du projet de *Code de déontologie des titulaires de permis du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté*, avec recommandations et bonifications.

#### 4. GOUVERNANCE

Inf : Ce point n'est pas traité par les membres du Conseil d'administration.

#### 5. PROTECTION DU PUBLIC

##### 5.1 NOTE DE SERVICE POUR UN DOSSIER D'EXERCICE ILLÉGAL ( [REDACTED] )

Inf : M<sup>e</sup> Sylvie Champagne informe les membres du Conseil d'administration du suivi de ce dossier.

Les membres sont en accord avec le projet de note de service et sont en accord pour intenter la poursuite pénale telle que recommandée.

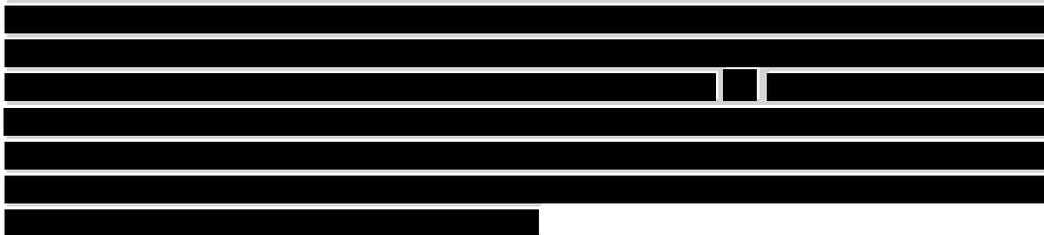
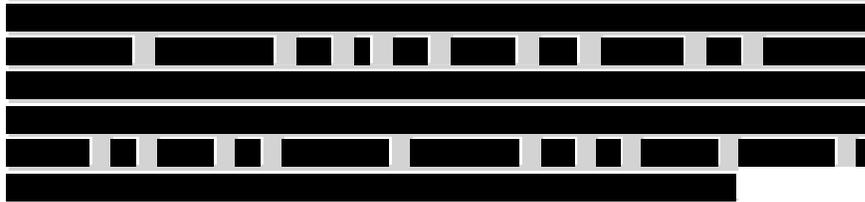
Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



## 6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

Inf : Ce point n'est pas traité par les membres du Conseil d'administration.

## 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

### 7.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ÉDUCALOI

Inf : M<sup>e</sup> Catherine Ouimet résume le rôle du Conseil d'administration en lien avec les points 7.1 à 7.4. L'objectif du Fonds d'études juridiques (FEJ) est décrit à l'article 15 h) de la *Loi sur le Barreau* :

« h) établir et administrer un fonds d'études juridiques constitué des sommes votées par le Conseil d'administration, des donations et des legs faits à cette fin, des revenus des comptes généraux tenus en fidéicomis par les avocats dans l'exercice de leur profession et des revenus du fonds, afin de promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la formation professionnelle, la formation permanente, la recherche et l'information juridiques, ainsi que l'établissement et le maintien de bibliothèques de droit. »

Le FEJ couvre aussi des dépenses en matière d'accès à la justice.

Elle indique que le Conseil d'administration a historiquement décidé de garder un bon niveau de capitalisation du FEJ. On place les sommes du FEJ pour garder un bon rendement. Le Conseil d'administration doit alors décider des demandes d'aide financière présentées par des organismes partenaires au FEJ. Le budget de dépenses du FEJ est de 2,2 M\$ cette année et comprend aussi certaines dépenses qui ne sont

pas liées aux demandes de partenaires externes, mais plutôt à certaines activités du Barreau du Québec.

Les membres du Conseil d'administration discutent du Fonds d'études juridiques.

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point.

Madame la bâtonnière Catherine Claveau souhaite la bienvenue à M<sup>e</sup> Ariane Charbonneau et M<sup>e</sup> Francis Barragan d'Éducaloi.

M<sup>e</sup> Ariane Charbonneau réfère les membres à la présentation transmise par Éducaloi relativement à la philosophie et l'objectif d'Éducaloi. Elle rappelle l'historique d'Éducaloi et de son financement. Éducaloi a toujours eu un financement à la mission.

Elle rappelle les activités déployées par Éducaloi à travers les années. Plusieurs nouveaux partenaires financiers s'ajoutent afin de financer la mission d'Éducaloi. Ils ont présentement 7 nouveaux partenaires. Plusieurs événements de financement permettent aussi de financer Éducaloi.

M<sup>e</sup> Charbonneau confirme qu'Éducaloi possède des excédents de 685 000 \$, ce qui est au-delà des espérances. Il y a eu un surplus en raison d'un meilleur financement des particuliers et organismes privés qu'anticipé (350 000 \$). Ces fonds iront dans un fonds réservé aux personnes vulnérables. Une somme additionnelle de 335 000 \$ est due à une compression budgétaire en raison de la pandémie. Cette somme sera investie dans un fonds dédié à l'amélioration des contenus (125 000 \$) et pour créer un fonds d'urgence équivalent à trois mois d'opération (215 000 \$).

Elle est consciente de la situation financière actuelle du Fonds d'études juridiques en raison de la pandémie.

À cet effet, elle ne demande pas une contribution additionnelle de 70 000 \$ récurrente qu'elle aurait aimé demander. Elle demande au Barreau de bonifier son financement habituel d'une somme qu'il jugera adéquate dans les circonstances (10-15-20 000 \$).

De plus, elle informe le Conseil d'administration sur le service-conseil offert par Éducaloi à plusieurs organismes afin d'améliorer leurs compétences en droit, en communication et en langage clair (tribunaux, tribunaux administratifs, organismes administratifs). Elle avise que le Barreau pourrait bénéficier de ce service ce qui permettrait aussi d'apporter une aide financière à Éducaloi.

En réponse aux questions des membres, elle indique ce qui suit :

- Le budget d'Éducaloi est de 4M\$. Elle prévoit 6 à 7 % des revenus en services-conseils. Elle aimerait améliorer à 15 % de revenus. Cela permettrait de réduire le financement philanthropique pour se concentrer sur les services rendus. Si le Barreau du Québec retient les services d'Éducaloi, cela aidera à atteindre cet objectif.

Les membres du Conseil d'administration discutent de la demande de financement d'Éducaloi.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour le renouvellement du financement selon l'entente déjà établie avec Éducaloi, soit de renouveler le même financement en prévoyant une indexation du montant déjà prévu (1,5 %).

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** la demande de financement 2021-2022 présentée par M<sup>e</sup> Ariane Charbonneau, directrice générale d'Éducaloi, et M<sup>e</sup> Francis Barragan, conseiller stratégique à la direction, au Conseil d'administration du Barreau du Québec relativement au partenariat d'Éducaloi et du Barreau du Québec pour l'exercice financier 2021-2022;

**CONSIDÉRANT** la présentation de M<sup>e</sup> Ariane Charbonneau au Conseil d'administration du Barreau du Québec;

**CONSIDÉRANT** l'importance de la mission d'Éducaloi et son lien direct avec la mission du Barreau du Québec;

**CONSIDÉRANT** l'article 15 (2) h) de la *Loi sur le Barreau du Québec*, RLRQ, c. B-1 qui prévoit l'objectif du Fonds d'études juridiques;

**CONSIDÉRANT** la pratique d'indexation de la subvention d'Éducaloi considérant qu'il est un outil d'accès à la justice dont la mission correspond aux objectifs stratégiques du Barreau du Québec en la matière;

**CONSIDÉRANT** la subvention de 230 656 \$ versée à Éducaloi pour l'exercice 2020-2021;

**CONSIDÉRANT** l'indice des prix à la consommation du grand Montréal de 1,5 %;

**D'ACCORDER** une subvention totale de 234 116 \$ à la mission d'Éducaloi pour l'exercice 2021-2022 à même le Fonds d'études juridiques;

**DE DEMANDER** à Éducaloi une reddition de comptes quant à l'utilisation de ces sommes.

## 7.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - JUSTICE PRO BONO

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point.

Madame la bâtonnière Catherine Claveau souhaite la bienvenue à M<sup>e</sup> Chloé Beudet-Centomo et M<sup>e</sup> Rima Kayssi de Justice Pro Bono

M<sup>e</sup> Kayssi fait la présentation de Justice Pro Bono créé en 2008 à l'initiative du Barreau du Québec qui offre un soutien aux justiciables qui n'ont pas les moyens de payer les services d'avocats. Cela se fait de deux façons : 1) programme d'utilité publique (jumelage de justiciables et d'avocats offrant des services pro bono) et 2) projets spéciaux. Justice Pro Bono est en bonne situation financière malgré la pandémie.

M<sup>e</sup> Beudet-Centomo présente les projets de Justice Pro Bono durant l'année 2020-2021, soit le partenariat médico-juridique avec l'Hôpital de Montréal pour enfants, les cliniques juridiques bénévoles mobiles au Nunavik, le programme de support aux demandes de suspension de casier judiciaire pour les Inuits du Nunavik, les cliniques juridiques virtuelles en droit de la famille, publication d'un livre électronique sur la séparation, consultations juridiques avec Médecins du Monde, le jumelage de dossiers avec des avocats bénévoles, les cliniques juridiques bénévoles ponctuelles auprès de communautés vulnérables et la formation auprès d'intervenants d'organisme à caractère social.

Elle continue en expliquant le partenariat médico-légal à l'Hôpital de Montréal pour Enfants pour lequel le Barreau a contribué financièrement et pour lequel une demande de financement est présentée aujourd'hui.

M<sup>e</sup> Beudet-Centomo présente la demande d'aide financière :

- 70 000 \$ à titre de financement à la mission;
- 30 000 \$ pour le partenariat médico-légal;
- 10 000 \$ pour la transformation numérique.

Sur ce dernier dossier, Justice Pro Bono veut développer le dépôt de demandes en ligne, mais surtout prévoir un Espace Web qui prévoira la consultation et le jumelage de dossiers pro bono en temps réel. Elle soumet que l'Espace A pourrait peut-être permettre le soutien technologique d'une telle initiative.

M<sup>e</sup> Kayssi détaille la composition du Conseil d'administration et souligne la présence de trois avocats désignés par le Barreau du Québec au Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration discutent de la demande de financement de Justice Pro Bono.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour octroyer la subvention financière suivante :

- 70 000 \$ à titre de financement à la mission;
- 30 000 \$ pour le partenariat médico-légal;
- 10 000 \$ pour la transformation numérique.

Cette dernière somme de 10 000\$ est consentie à titre de subvention non-renouvelable, ponctuelle et exceptionnelle en raison du contexte économique actuel lié à la pandémie de Covid-19.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT le rapport d'activités 2020-2021 et la demande de financement 2021-2022 transmis par M<sup>e</sup> Chloé Beudet-Centomo, directrice générale par intérim de Justice Pro Bono à monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin en date du 12 mai 2021 relativement au partenariat de Justice Pro Bono et du Barreau du Québec pour l'exercice financier 2021-2022;**

**CONSIDÉRANT** la présentation de M<sup>e</sup> Chloé Beudet-Centomo et M<sup>e</sup> Rima Kayssi au Conseil d'administration du Barreau du Québec;

**CONSIDÉRANT** l'importance de la mission de Justice Pro Bono et son lien direct avec la mission du Barreau du Québec;

**CONSIDÉRANT** l'article 15 (2) h) de la *Loi sur le Barreau du Québec*, RLRQ, c. B-1 qui prévoit l'objectif du Fonds d'études juridiques;

**D'ACCORDER** une subvention totale de 110 000 \$ à Justice Pro Bono pour l'exercice 2021-2022 à même le Fonds d'études juridiques et ventilée de la façon suivante :

- 70 000 \$ à titre de financement à la mission;
- 30 000 \$ pour le partenariat médico-légal;
- 10 000 \$ pour la transformation numérique (à titre de subvention spéciale non renouvelable consentie à titre exceptionnel et ponctuel en raison du contexte économique actuel lié à la pandémie de Covid-19.);

**DE DEMANDER** à Justice Pro Bono une reddition de comptes quant à l'utilisation de ces sommes.

### 7.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - JURIPOP

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point.

Madame la bâtonnière Catherine Claveau souhaite la bienvenue à M<sup>e</sup> Sophie Gagnon et M<sup>e</sup> Michèle Rivet de Juripop.

M<sup>e</sup> Gagnon discute des services gratuits à la population sur le harcèlement sexuel et psychologique en milieu de travail. Des contributions des ministères provincial et fédéral ont permis de rendre ces services gratuitement. Grâce au Barreau du Québec, des barreaux de section, des jeunes barreaux et de la Commission des services juridiques, 125 avocats ont été recrutés partout au Québec. Ces avocats sont rémunérés pour rendre ces services essentiels, et ce gratuitement à la population.

Elle continue en discutant de deux projets qui se sont déroulés durant la pandémie en raison du financement du Barreau du Québec : 1) le concours de plaidoirie (dans les écoles) et 2) la clé juridique. Le concours de plaidoirie a été maintenu dans la plupart des écoles malgré la pandémie, étant souvent la seule activité parascolaire maintenue. La clé juridique a été maintenue de façon virtuelle. Beaucoup d'employeurs ont maintenu cette initiative et ont apprécié le mode virtuel.

M<sup>e</sup> Gagnon transmettra la reddition de comptes au Barreau du Québec à la suite de la réunion.

La demande de financement pour la prochaine année vise les deux mêmes projets :

- Pour le concours de plaidoirie, nous allons procéder en deux temps : 1) éducation juridique de façon virtuelle et 2) exercices de plaidoirie en personne dans des salles de Cour (si les consignes sanitaires le permettent).
- Pour la clé juridique, on prévoit de réviser la formation et de prévoir un format adapté à la formation virtuelle.

En terminant, elle indique que Juripop souhaite améliorer sa reddition de comptes par projet et consacrer des ressources à cet effet. Aussi, considérant l'importance de l'équité, de la diversité et de l'inclusion pour l'organisme, des efforts seront déployés pour colliger des statistiques et améliorer cet aspect.

Aux questions des membres, M<sup>e</sup> Gagnon précise que :

- L'augmentation de la demande de subvention pour chacun des projets est due au fait que Juripop a décidé de ne pas demander de financement à la mission. Cela étant dit, l'analyse de l'équité, diversité inclusion et la meilleure reddition de comptes seront financés par projet, ce qui explique l'augmentation des coûts (cela sera fait notamment par la directrice des opérations, nouveau poste visant l'optimisation des projets).
- Le concours de plaidoirie est maintenant disponible partout au Québec.
- Le financement de la CNESST est un maximum décroissant sur trois années. Ainsi, considérant la moins grande subvention de la CNESST cette année, on demande un peu plus aux autres partenaires.

Les membres du Conseil d'administration discutent de la demande de financement de Juripop.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour octroyer la subvention financière suivante :

- 21 500 \$ pour le concours de plaidoirie;
- 32 500 \$ pour la clé juridique.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** la reddition de compte 2020-2021 et la demande de financement 2021-2022 présentée par M<sup>e</sup> Sophie Gagnon, directrice générale de Juripop, et M<sup>e</sup> Michèle Rivet, présidente du conseil d'administration de Juripop, au Conseil d'administration du Barreau du Québec le relativement au partenariat de Juripop et du Barreau du Québec pour l'exercice financier 2021-2022;

**CONSIDÉRANT** la présentation de M<sup>e</sup> Sophie Gagnon au Conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT** l'importance de la mission de Juripop et son lien direct avec la mission du Barreau du Québec;

**CONSIDÉRANT** l'article 15 (2) h) de la *Loi sur le Barreau du Québec*, RLRQ, c. B-1 qui prévoit l'objectif du Fonds d'études juridiques;

D'ACCORDER une subvention totale de 54 000 \$ à Juripop, à titre de subvention spéciale consentie à titre exceptionnel et ponctuel en raison du contexte économique actuel lié à la pandémie de Covid-19, à même le Fonds d'études juridiques et ventilée de la façon suivante :

- 21 500 \$ pour le concours de plaidoirie;
- 32 500 \$ pour la clé juridique;

DE DEMANDER à Juripop une reddition de comptes quant à l'utilisation de ces sommes.

#### 7.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - AVOCATS SANS FRONTIÈRES CANADA (ASFC)

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point.

Madame la bâtonnière Catherine Claveau souhaite la bienvenue à M<sup>e</sup> Pascal Paradis, directeur général d'ASFC.

M<sup>e</sup> Paradis rappelle l'histoire des massacres dans les campagnes guatémaltèques dans les années 1980. ASFC a contribué aux procédures qui ont permis de faire condamner, au Guatemala, les militaires, officiers et dirigeants responsables de ce génocide de crimes contre l'humanité. 17 000 heures dans trois procès investies par des volontaires d'ASFC. Le Barreau du Québec a contribué à cette réussite en raison de son financement et en raison de la participation de stagiaires en droit du Barreau du Québec dans le projet.

L'un des responsables de ces massacres est présentement au Canada pour tenter de se sauver de sa responsabilité. ASFC fera une campagne pour solliciter une intervention de l'État dans ce dossier dans les prochains jours.

Toutes les interventions d'ASFC dans des dossiers d'importance comme celui-là sont possibles en raison de la contribution des partenaires comme le Barreau du Québec.

Il remercie le Barreau du Québec pour le soutien financier l'année dernière qui a permis à ASFC de demeurer en opération malgré une année difficile marquée par la pandémie.

M<sup>e</sup> Paradis présente la demande de financement d'ASFC de 100 000 \$ pour mener à bien trois projets :

- Continuation et amplification de la collaboration avec les communautés autochtones du Québec;
- Programme de coopération volontaire (formation des avocats de demain);
- Activités relatives aux droits humains en contexte de pandémie et de post-pandémie.

Les membres du Conseil d'administration discutent de la demande de financement d'ASFC.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour octroyer la subvention financière de 100 000 \$ à ASFC.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** la lettre transmise par M<sup>e</sup> Pascal Paradis, directeur général d'Avocats Sans Frontières Canada (ASFC) à monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin en date du 26 mai 2021 relativement au partenariat d'ASFC et du Barreau du Québec pour l'exercice financier 2021-2022;

**CONSIDÉRANT** la présentation de M<sup>e</sup> Pascal Paradis au Conseil d'administration du Barreau du Québec;

**CONSIDÉRANT** l'importance de la mission d'ASFC et son lien direct avec la mission du Barreau du Québec;

**CONSIDÉRANT** l'article 15 (2) h) de la *Loi sur le Barreau du Québec*, RLRQ, c. B-1 qui prévoit l'objectif du Fonds d'études juridiques;

**D'ACCORDER** une subvention de 100 000\$ à ASFC à même le Fonds d'études juridiques à titre de subvention à la mission d'ASFC;

**DE DEMANDER** à ASFC une reddition de comptes quant à l'utilisation de ces sommes.

## 7.5 COMITÉ DE CANDIDATURES CAIJ | DEMANDE DE DÉSIGNATIONS

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les nominations proposées.

### 7.5.1 NOMINATION AU COMITÉ DE CANDIDATURES DU CAIJ

---

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** la lettre de M<sup>e</sup> Alain Ricard, président du conseil d'administration du CAIJ en date du 12 mai 2021 par laquelle il demande au Barreau du Québec de former le Comité de candidatures du Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ) et d'y nommer les membres;

**CONSIDÉRANT** l'article 2 du règlement numéro 2 des règlements généraux du CAIJ qui prévoit que le Barreau du Québec forme le Comité de candidatures du CAIJ et y nomme les membres;

**CONSIDÉRANT** les représentants désignés par le Barreau de Montréal, le Barreau de Québec et l'Association des avocats et avocates de province (AAP);

**DE FORMER** le Comité de candidatures du Centre d'accès à l'information juridique;

**DE NOMMER** afin d'y siéger les membres suivants :

- M<sup>me</sup> la bâtonnière Catherine Claveau, à titre de représentante du Barreau du Québec;
- M. le bâtonnier Extra Junior Laguerre, à titre de représentant du Barreau de Montréal;
- M<sup>e</sup> Julie Mousseau, à titre de représentante du Barreau de Montréal;
- M<sup>e</sup> Stéphanie Côté, à titre de représentante de l'AAP;
- M<sup>e</sup> Isabelle Poitras, à titre de représentante du Barreau de Québec.

#### **7.5.2 NOMINATION AU COMITÉ DE CANDIDATURES DU CAIJ**

---

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** la lettre de de M<sup>e</sup> Alain Ricard, président du conseil d'administration du CAIJ en date du 12 mai 2021 par laquelle il demande au Barreau du Québec de nommer neuf délégués pour le représenter à l'assemblée générale annuelle du Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ);

**CONSIDÉRANT** l'article 5 du règlement numéro 1 des règlements généraux du CAIJ qui prévoit que le Barreau du Québec nomme neuf délégués pour le représenter à l'assemblée générale annuelle du CAIJ;

**CONSIDÉRANT** les représentants désignés par le Barreau de Montréal, le Barreau de Québec et l'Association des avocats et avocates de province (AAP);

**DE NOMMER** à titre de délégués du Barreau du Québec aux fins de représentation à l'Assemblée générale annuelle du CAIJ les personnes suivantes :

- M<sup>me</sup> la bâtonnière Catherine Claveau, à titre de représentante du Barreau du Québec;
- M. le bâtonnier Extra Junior Laguerre, à titre de représentant du Barreau de Montréal;
- M<sup>e</sup> Julie Mousseau, à titre de représentante du Barreau de Montréal;
- M<sup>e</sup> Valérie Assouline, à titre de représentante du Barreau de Montréal;
- M<sup>e</sup> Heather Michelin, à titre de représentante du Barreau de Montréal;
- M<sup>e</sup> Indra Balassoupramaniane, à titre de représentante du Barreau de Montréal;
- M<sup>e</sup> Stéphanie Côté, à titre de représentante de l'AAP;
- M<sup>me</sup> la bâtonnière Caroline Gagnon, à titre de représentante du Barreau de Québec;
- M<sup>e</sup> Elif Oral, à titre de représentante du Barreau de Québec.

Advenant l'impossibilité pour l'un des membres nommés à titre de représentant du Barreau de Montréal d'assister à l'assemblée générale annuelle, DE NOMMER, à titre de substitut les personnes suivantes :

- M<sup>e</sup> Chantale Massé et M<sup>e</sup> Mylène Massé, à titre de représentantes du Barreau de Montréal.

## 7.6 DEMANDE D'INTERVENTION JUDICIAIRE

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point.

M<sup>e</sup> Sylvie Champagne explique la demande d'intervention judiciaire. Elle rappelle la *Politique d'intervention dans les débats judiciaires*. Elle rappelle les nombreuses interventions du Barreau du Québec dans le passé. Elle résume le dossier judiciaire et les enjeux soulevés.

La Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada présentera une demande pour intervenir.

Elle résume la portée de l'intervention recherchée et son importance en raison de l'impact que pourrait avoir l'arrêt de la Cour suprême du Canada sur le droit professionnel et la spécificité du système disciplinaire au Québec.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le dépôt d'une demande d'autorisation à la Cour suprême du Canada.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 6 juin 2021 et les documents qui l'accompagne;

**CONSIDÉRANT** les enjeux majeurs en matière de droits professionnel et disciplinaire soulevés dans le dossier *Law Society of Saskatchewan c. Abrametz*, no. 39340 présentement devant la Cour suprême du Canada;

**CONSIDÉRANT** que la question soulevée touche le système disciplinaire qui est au coeur de la mission de protection du public du Barreau du Québec;

**CONSIDÉRANT** l'impact qu'aura l'arrêt qui sera rendu par la Cour suprême du Canada sur le droit disciplinaire au Canada;

**CONSIDÉRANT** l'éclairage particulier que pourrait apporter le Barreau du Québec dans ce dossier relativement à cette question, notamment au regard des spécificités du droit professionnel et disciplinaire au Québec;

DE DÉPOSER une demande d'intervention à la Cour suprême du Canada au nom du Barreau du Québec dans le dossier *Law Society of Saskatchewan c. Abrametz*, no. 39340;

DE MANDATER le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques du Barreau du Québec pour préparer la demande d'intervention à la Cour suprême du Canada et le mémoire, s'il y a lieu.

## 8. VARIA

---

### Inf : Espace A

M<sup>e</sup> Catherine Ouimet présente le projet Espace A est une initiative qui fait suite à la fin du *Journal du Barreau*. Cet espace numérique permet de publier des nouvelles du Barreau par dossier et aussi aux membres de publier certaines nouvelles. Ce format est plus facile d'utilisation et est moins onéreux.

Les membres félicitent le déploiement de cette initiative.

### Dossier Mario Roy

M<sup>e</sup> Sylvie Champagne informe les membres de la sanction imposée à Mario Roy à la suite de sa condamnation pour outrage au tribunal, soit une amende de 11 000 \$ et des travaux communautaires d'utilité sociale de 230 h.

[REDACTED]

[REDACTED]

### Lac-à-l'épaule

Madame la bâtonnière Catherine Claveau indique que l'on travaille actuellement à son organisation en suivant l'évolution des règles sanitaires en vigueur.

### Remerciements au chef de cabinet

Madame la bâtonnière Claveau souligne le départ de M. Ali Pacha, chef de cabinet des quatre dernières années, et le remercie pour sa contribution à la mission du Barreau du Québec.

## 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

---

### 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

## **9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

## **9.3 RAPPORTS FINANCIERS**

---

Inf : Ce sujet n'est pas traité à cette séance du Conseil d'administration.

## **9.4 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 4 JUIN 2021**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

## **9.5 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

La Présidente,

La Secrétaire,

---

Catherine Claveau  
Bâtonnière du Québec

---

Sylvie Champagne  
Secrétaire de l'Ordre